

## Note de Politique Communale 2023

### **Quand une crise en chasse une autre...**

Pas de répit pour la Commune des Bons Villers : si fort heureusement la crise sanitaire est derrière nous, la guerre en Ukraine et les conséquences qu'elle provoque nous plongent dans une nouvelle période d'insécurité. Cette situation s'avère bien plus difficile à plusieurs égards (surtout budgétaires) pour notre Commune.

Pour 2023, la Commune des Bons Villers ne sera plus protégée par son contrat fixe en énergie. Nous devons intégrer 202.000 € correspondants aux coûts énergétiques supplémentaires pour un montant total de 448.000 €. A cela s'ajoutent les indexations successives des salaires (5 en 2022 et 3 prévues en 2023) soit +/- 16 % pour un montant de près de 900.000 € en seulement 2 années sans que le nombre d'agents n'ait augmenté. Ce cocktail détonant, à savoir l'augmentation des prix de l'énergie et l'indexation automatique des rémunérations, a un impact indirect sur toutes nos dépenses de fonctionnement (+15% par rapport à 2022) et d'investissements (explosion des prix des matériaux et de la main d'œuvre).

### **Dans un contexte déjà difficile où plusieurs mesures prises par des niveaux de pouvoir supérieurs continuent d'impacter négativement et durablement les finances des communes ...**

En 2023, la prise en charge par la Commune d'une partie des pensions du personnel statutaire augmentera encore de près de 85 % (197.000 € en 2023 >< 108.000 € en 2022). Le montant cumulé de cette charge de pension pour la législature sera égale à un peu de moins de 1.000.000 €.

En 2023, la non-compensation pour les communes du *tax shift* sur les recettes d'impôt sur les personnes physiques, l'IPP, aura un impact cumulé de plus de 400.000 €.

A cette ardoise, plusieurs centaines de milliers d'euros viennent s'ajouter suite à la non-prise en charge par le niveau fédéral du financement des zones de secours et de police. Nous constaterons, d'ailleurs, que les dotations des pompiers (+16%) et de la police (+3%) repartent à la hausse en 2023.

En outre, de très nombreux décrets et lois pris par le Fédéral, la Région ou la Fédération ont des impacts indirects sur les finances communales et sur notre personnel, et ce, sans aucune réelle compensation. Quelques exemples : le permis de détention d'animaux, l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour le public, la nouvelle gestion des terres du décret « sol », l'augmentation des normes d'encadrement des pompiers, l'heure de sport supplémentaire pour chaque policier, les obligations en termes de PEB ou de bien-être au travail, les nouvelles normes ONE, les nouvelles règles pour les aires de jeux,...).

Dans ce contexte, l'indexation de l'enveloppe des points APE et du Fonds des communes par la Wallonie est une bonne nouvelle. De plus, le versement anticipé de 2 mois de l'IPP doit être salué.

### **Dans un flux d'appels à projets lancés par la Wallonie et la Communauté ...**

Depuis novembre 2021, le nombre d'appels à projets à destination des pouvoirs locaux s'élève à 42, pour une valeur estimée à près de 2 milliards €. Ceux-ci couvrent des thématiques très diverses. Ces appels ont chacun des règles différentes (parfois avec des demandes d'études préalables coûteuses sans réelle plus-value, avec des taux de subsides très hétérogènes, avec des tutelles différentes, avec des contrôles administratifs très poussés ou inexistants, souvent avec des délais de réponses très serrés...). Ces appels viennent s'ajouter aux nombreux mécanismes décrets octroyant des crédits classiques régionaux (rénovation urbaine, Infrasports, décret remembrement, décret espaces verts, PCDR, décret « SAR », UREBA classique ...).

La Commune des Bons Villers **tire très largement** son épingle du jeu (près de 10 millions € de subsides promis ou versés) par rapport à des communes de même taille. Cependant, cet éparpillement de moyens de la part de la Région pose question sur les priorités du moment : à savoir notre combat pour une **transition climatique et juste**. En outre, ces trop nombreux appels créent un surplus administratif et un épuisement général du personnel communal et régional qui pourraient être évités si on systématisait les droits de tirage et si on faisait plus confiance au niveau communal. Nous profitons de cette occasion pour remercier très chaleureusement les 111 agents qui sont au four et moulin pour faire tourner cette commune de manière professionnelle.

## Où notre commune s'évertue à tenir le cap ...

Dans une période d'instabilité, il est important que les pouvoirs publics rassurent. Oui, le contexte est très compliqué pour notre Commune mais nous maintenons les finances communales en boni sans toucher au réserve (de plus de 2.000.000 €) afin d'assurer l'avenir.

Un exercice budgétaire avec comme *leitmotiv* :

- S'assurer du paiement des salaires du personnel communal qui remplit quotidiennement de très nombreux services d'intérêt général au profit des citoyens ;
- Maintenir au même niveau des taxes directes (IPP, PRI et déchets) qui touchent les citoyens et les entreprises ;
- Maintenir au même niveau des taxes indirectes de nos entreprises (force motrice, taxe enseignes ...) déjà très impactées par les crises successives ;
- Aider les citoyens et les entreprises les plus fragiles dans ces moments difficiles (augmentation de la dotation pour le CPAS qui fournit de très nombreuses aides (+100.000 € en 2023) ; mise en place d'achats groupés : énergie (gaz et électricité), isolation, LED, panneaux photovoltaïques ... ; accompagnement personnalisé des particuliers pour des travaux d'isolation ; l'octroi de 65 audits gratuits pour les Bonsvillersois ; ...)
- Prendre des mesures d'économies réfléchies (très grand travail de sobriété énergétique dans les bâtiments communaux et les écoles afin de compenser en partie les augmentations des coûts énergétiques ; fermeture de l'éclairage public de 00h à 05h (gain 4000 €/mois), sensibilisation des écoles et des administrations, fin du Bonvibus (gain 140.000 €/an) en trouvant des solutions alternatives avec la TEC, modération des budgets des fabriques d'église et des associations, justification de chaque dépense de fonctionnement pour tenter de la réduire) ;
- Trouver des nouvelles recettes en indexant certaines redevances indirectes, en vendant quelques terrains, en augmentant le nombre de logements communaux loués et en ayant les retombées des premiers ajustements du PRI ;
- Concentrer nos investissements, grâce à de très nombreux subsides, sur :
  - **L'énergie** (la réalisation de nouveaux audits énergétiques pour encore améliorer les performances de nos bâtiments, l'isolation des derniers bâtiments communaux : hangar communal, certains espaces dans les écoles ... ; l'installation de LED dans les différents bâtiments ; la finalisation du remplacement des éclairages publics ; l'installation de 8

bornes électriques et d'une voiture électrique partagée pour les citoyens et le personnel ; la mise en place de nouveaux panneaux photovoltaïques notamment au Complexe sportif et à la maison médicale de Villers-Perwin ; le remplacement des gros électroménagers en classe A, le remplacement de la toiture de Rodava, la mise en place d'une pompe à chaleur à la Fabrique d'église de Wayaux ...)

- **L'environnement** (l'aménagement du Parc de Dobbeleer, la réalisation d'un couloir écologique de Wayaux à Rèves, la plantation de milliers de plants pour atteindre notre objectif de 20.000 arbres en 2024, l'achat de véhicules moins polluants pour le taxi social et un camion au service travaux ...)
- **La mobilité** (les pistes cyclables aux rues de la Station à Rèves, à la rue de la Chapelle à Frasnes, à la rue Léon Mercier à Mellet, à l'avenue Stassart à Mellet (SPW), l'apaisement de la rue Jean-Baptiste Loriaux, l'adhésion à la centrale de mobilité (Mobilesem), les trottoirs des rues Pont-à-Migneloux à Wayaux, du Warchais à Villers-Perwin et Léon Burny à Mellet, les aménagements pour réduire la vitesse afin d'appliquer le Plan Communal de Mobilité, l'installation d'abris à vélos ...)
- **La sécurité** des personnes et des bâtiments (l'entretien des bornes incendies, le curage de ruisseaux, l'entretien des allées d'arbres, le curage des égouts, le service de déneigement, la mise en place de caméras, les aménagements contre les inondations...)
- Assumer budgétairement les projets en cours de construction ou de rénovation (la maison médicale de Frasnes-lez-Gosselies, les 23 logements au château de Dobbeleer à Frasnes-lez-Gosselies, l'aménagement de la rue Vanbeneden à Frasnes-lez-Gosselies, la rue du Caveau à Villers-Perwin, les aires de jeux dans les écoles communales et à Wayaux, les travaux de mise en conformité dans la crèche de Mellet, le développement du Complexe sportif...) avec une extrême vigilance sur les surcoûts et au respect de la balise d'emprunts;
- Répondre à un maximum d'appels à projets afin de préparer l'avenir (la création de nouvelles crèches, la création de nouvelles pistes cyclables, le remplacement de la toiture du complexe, l'aménagement de la rue Henri Loriaux, l'aménagement du bâtiment de l'épicerie sociale...). Nous assumons cette manière de faire car la plupart de ces subsides devront être réalisés pour 2026, 2027 ou 2028. En cas de problème de cofinancement, la commune pourrait toujours décider de ne pas les réaliser. Par contre, ne pas y répondre serait une erreur politique !

- Être à l'initiative de projets innovants et pilotes avec des partenaires privés et institutionnels où la commune ne dépense pas un seul euro. Projets qui mettent à l'honneur les Bons Villers partout en Wallonie et qui sont des atouts pour la reconduite de notre futur GAL:
  - Un champ agrivoltaïque à Frasnes-lez-Gosselies permettant d'affecter 100% du terrain à l'agriculture tout en produisant de l'électricité pour près de 4000 ménages ;
  - L'ouverture de la piscine d'apprentissage afin que tous les élèves sortant des écoles primaires du territoire sachent nager ;
  - La création de 17 logements abordables (AIS) pour la population à Frasnes (Agricoeur) et à Mellet (Chemin Bruart) ;
  - La nouvelle affectation de l'atelier rural en centre de logistique alimentaire qui accueille deux brasseries, un magasin de produits en vrac, une coopérative d'achats d'aliments groupés,... ;
  - L'aménagement de la Place du terminus à Mellet (aire de jeux, street workout, pétanque, pergola, aire de convivialité...)
  - La mise à disposition d'un terrain pour accueillir un projet pilote de 7 habitats légers (tiny house) afin de développer ce nouveau type d'habitat sur la commune.

### **Grâce à du personnel méritant et disponible**

Toutes ces tâches ne seraient possibles sans un personnel motivé et disponible. La Commune va d'ailleurs proposer une modification du règlement de travail et des statuts afin d'encore améliorer le bien-être au travail. En 2023, nous organiserons également une journée du personnel pour remercier les différents agents pour leur engagement.

Bonne année 2023 à toutes et tous !